

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°2 Ecole de Beauvoir de Marc

Présents :

Parents délégués : M^{me} Berta Douaud, M^{me} Bouchut

Mairie : M^{me} Baron, M^r Martin

DDEN : M^r REVELIN

Ecole : Caroline BERLAND, Lisa Blain, Florence Chastel, Ghislaine CHOLLIER, Delphine PONS DE VINCENT

Excusés :

Mme TOUGUI, Inspectrice de l'Education nationale

Compte tenu des conditions sanitaires, ce conseil d'école est effectué en comité restreint. Une partie des présents ont donc assisté à distance à ce conseil de classe.

1- Tour de table et présentation des différents membres du conseil.

En présentiel :

- Mme Berland : Directrice de l'école.
- Mme Blain : enseignante CE1-CE2 les jeudis
- Mme Pons De Vincent : enseignante CM1-CM2
- Mme Berta Douaud : parent délégué
- Mr Revelin : DDEN
- Mme Baron : représentante mairie

En distanciel :

- Mme Bouchut : délégué parent d'élève
- Mme Chastel : enseignante PS-MS les lundis
- Mme Chollier : enseignante GS-CP
- Mr Martin : commission scolaire de la mairie.

2- Questions- Informations de l'équipe enseignante

▪ Les inscriptions des futurs PS

Les inscriptions des futurs PS auront lieu à l'école uniquement le jeudi du 25 février au 08 avril inclus.

Il sera nécessaire de remplir un dossier d'inscription au préalable disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie. www.beauvoir-de-marc.com dans la rubrique ENFANCE – Informations école.

Il faudra ensuite passer en mairie pour une vérification du dossier et prendre RDV avec la directrice par mail à l'adresse suivante : ce.0381934W@ac-grenoble.fr. Lors de ce rendez-vous, merci d'apporter une photo d'identité de votre enfant.

A la fin de l'année, 11 CM2 quitteront l'école et nous avons, à ce jour, connaissance de l'arrivée potentielle de 13 PS.

- Les projets passés

- Noël

La visite du Père Noël à l'école a eu lieu le vendredi 18 décembre. Les élèves de la PS au CM2 ont pu partager un moment avec lui et ont reçu un ballotin de chocolat et un livre offerts par le sou des écoles. L'équipe enseignante tient à remercier le sou des écoles pour les cadeaux ainsi que la mairie pour l'organisation de la visite du père Noël.

- Les projets à venir

- Point sur le cycle natation

La piscine de la Côte St André est fermée depuis le 16 novembre et nous n'avons pas connaissance à ce jour de sa date de réouverture. Nous avons cependant déjà reçu de nouvelles dates pour notre cycle de natation, il pourrait débuter la semaine du 26 avril si les conditions sanitaires le permettent. Ce cycle comprendra moins de 10 séances pour permettre à toutes les écoles de proposer un cycle natation aux classes prioritaires.

- Spectacles

La compagnie « Les trois chardons » ne propose pas de spectacle cette année compte tenu des conditions sanitaires.

Nous avons donc programmé un spectacle le 9 mars pour l'ensemble de l'école par « Planète mômes » :

- Mardi 9 mars au matin : 2 représentations du spectacle « Le trésor de Calico Jack » pour la classe de GS-CP et pour la classe de PS-MS.
- Mardi 9 mars après-midi : 2 représentations de l'animation et du film interactif « L'eau...une ressource durable ? » pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.

L'équipe enseignante remercie le sou des écoles pour le financement de ce spectacle.

- Projet ENIR

Nous avons reçu l'accord pour le projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité). Nous allons donc pouvoir équiper l'école en matériel informatique (tablettes, visualiseur, vidéoprojecteur interactif, robots pédagogiques...).

La mairie est en contact avec Franck Clair. Une convention a été envoyée et doit être validée par les enseignants et la mairie. Cette convention sera remise ensuite à l'inspection. L'objectif est de réaliser des devis en ciblant bien les besoins des enseignantes. Une somme de 8 000 euros est allouée à ce projet financé par la mairie et l'éducation nationale à hauteur de 50 % chacun.

➤ Carnaval

Compte tenu des conditions sanitaires, le défilé du carnaval prévu le 26 février ne pourra pas avoir lieu. L'équipe enseignante a décidé de permettre aux élèves de se déguiser le 26 février après-midi et proposera un goûter aux enfants (gâteaux emballés individuellement). Cette année, le thème du carnaval est libre.

➤ Photos de classe :

La photo de classe est prévue le jeudi 25 mars au matin pour l'ensemble des classes de l'école. Des photos individuelles, des photos de fratries ainsi que de nombreux produits vous seront proposés à la vente.

➤ Courseton

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si le courseton prévu le 27 mai pourra avoir lieu.

Nous allons entrainer les élèves à la course longue en période 4 et/ou période 5 afin de faire un courseton classe par classe si les conditions sanitaires ne nous permettent pas de faire un rassemblement des différentes classes.

➤ Sorties scolaires

Les devis pour la sortie de fin d'année ont été signés.

Cette sortie aura lieu le jeudi 03 juin si les conditions sanitaires le permettent. Toutes les classes visiteront le Jardin des Fontaines Pétrifiantes. Les classes de PS-MS et GS-CP visiteront les grottes de Thaïs et les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 feront du bateau à roue.

➤ Projet jardin

Un jardin commun à toute l'école sera effectué à partir du mois de mai. Les ateliers avec les parents ne pourront se faire que si la situation sanitaire s'améliore. Une demande pour passer le motoculteur sera effectué courant du mois d'avril.

➤ Fête de fin d'année

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de savoir si la fête de fin d'année prévue le 18 juin pourra avoir lieu.

- Remerciements sou des écoles

Nous tenons à remercier le sous des écoles qui a versé la somme de 35 euros par enfant pour financer les projets et l'achat de matériel pédagogique. Ce montant servira entre autres à payer le spectacle « Planète mômes » pour l'ensemble des classes ainsi que la sortie de fin d'année.

- Remerciements mairie

Nous remercions la mairie pour l'organisation de la venue du père Noël dans l'école et pour la disponibilité du service technique et du secrétariat.

- Divers

- **Port du masque** : A proximité de l'école, le port du masque est obligatoire. Toute personne qui entre dans l'école pour aller chercher son enfant pendant le temps scolaire ou périscolaire doit donc porter un masque et se mettre du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée des bâtiments. Un mail à l'ensemble des familles a été envoyée par la directrice.
- **Horaires scolaires** : Certains parents se sont plaints des horaires décalés. Il a été décidé de séparer la cour de l'école élémentaire en deux à partir du 22 février (marquage au sol) et de changer légèrement les horaires :

HORAIRES CM2

Matin : 08h20-08h25 et sortie à 11h25

Après-midi : 13h20-13h25 et sortie à 16h25

HORAIRES CE1-CE2

Matin : 8h25-08h30 et sortie à 11h30

Après-midi : 13h25-13h30 et sortie à 16h30

Il est rappelé que le respect de ces horaires est important pour être en adéquation avec le protocole sanitaire et ne pas déranger le déroulement de la classe et/ ou des aides personnalisées.

Après fermeture du portail, les entrées dans l'école sont interdites.

Un mail sera envoyé prochainement par la directrice pour rappeler les horaires à respecter.

- **Entrée d'un TPS** cette année en janvier : Un enfant a été accepté car les effectifs de la classe de PS-MS le permettait et qu'il y avait un seul enfant concerné, né entre le mois de janvier et le mois de février. Cette décision positive a été prise par l'inspection et ne sera pas reconduite chaque année car elle nécessite de prendre en compte l'effectif de la classe des PS-MS et le nombre d'enfants concernés (enfants nés entre janvier et les vacances de février).

- **Gouters d'anniversaire** : Compte tenu des conditions sanitaires, les gouters en GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 ne sont pas autorisés. Si les parents souhaitent quand même marquer l'évènement, ils doivent prévenir l'enseignante concernée. Seuls sont autorisés les bonbons et les gâteaux emballés individuellement qui seront distribués à la sortie de l'école ou à la récréation pour éviter le retrait des masques à l'intérieur des bâtiments.
- **Mégots de cigarettes** : Une famille écrase son mégot de cigarette tous les jours, devant le portail de la maternelle et ne le ramasse pas. Des mégots se trouvent donc constamment devant le portail de l'école. La mairie va adresser un courrier à la famille concernée.
- **Nouveau livre de lecture pour les CE1** : L'équipe enseignante souhaite avoir un nouveau livre de lecture pour les élèves de CE1 à la rentrée 2021-2022. Des devis ont été effectués, le montant de la commande s'élèvera autour de 300 euros, ce montant sera réajusté en fonction des futurs effectifs. L'équipe enseignante souhaite une réponse de la mairie pour le mois de mai afin de pouvoir faire la commande de matériel.

3- Questions- Informations des délégués de parents d'élèves

- **Ecole** : un petit mot pour le corps enseignant
- Merci à la directrice remplaçante, Mme Caroline Berland, qui communique très bien sur tous les sujets.
- Merci à toutes les maîtresses qui gèrent très bien les soucis rencontrés.
- Très belle équipe enseignante !
 - **Parking des écoles** : *Merci de faire suivre ces messages à tous les accompagnants de vos enfants*
- **Stationnement sur les parkings de l'école** :
 Nous devons nous garer en marche arrière sur les places attitrées afin de sécuriser les piétons. Merci à tous ceux qui respectent déjà cela !
 Ce stationnement doit se faire moteur éteint le long des grillages.
 Les **2 places PMR** (Personnes à Mobilités Réduites) devant l'école primaire sont **sur le trottoir**. Merci aux parents et enfants de **céder la place** lorsqu'une voiture veut s'y garer **en marche arrière**. Merci à tous ceux qui respectent déjà cela !
 La mairie va remettre un affichage sur les grillages des écoles et va demander la mise en place d'un passage piéton.
- **Les voies de circulation** :
 Elles sont prévues pour circuler et non pour déposer les enfants, nous devons systématiquement être sur des places de stationnement pour ouvrir les portières, le dépôt minute n'est pas prévu sur les parkings.
La circulation devant l'école maternelle n'est pas autorisée aux heures d'école, même s'il y a des barrières. La mairie communiquera l'information aux locataires.

➤ **Vitesse autorisée**

Pensons à rouler au pas sur les parkings. La **vitesse maximale** sur le parking va passer de **30km/h à 10 km/h.**

Est-il possible de faire peindre au sol la limitation de vitesse ou remettre un panneau ? (présence d'un seul panneau)

La mairie va voir pour remettre un panneau, peindre la limitation au sol et/ou installer un ralentisseur.

• **Mairie :**

- Merci d'avoir organisé une réunion conjointe avec le traiteur.
- Dorénavant nous ferons une réunion DP/mairie avant chaque conseil d'école pour faire un point sur la garderie et la cantine.

• **Cantine**

- Le traiteur prépare tous ses plats dans ses locaux et a récemment proposé une nouvelle sauce au curry
- Les plats servis sont apportés en liaison froide. La cantine réchauffe les plats dans une étuve.
- Le coût de la cantine n'a que très peu augmenté depuis l'année dernière, les coûts de fonctionnement sont quasi entièrement pris en charge par la mairie, seuls 24 centimes sont répercuté sur le coût de chaque repas **pour les familles bénéficiant du forfait au mois.**
- Rappel des tarifs cantine à la suite de la réunion avec la mairie :
 - à partir de 13 repas dans le mois : forfait de 61.76 €
 - exemple du mois de janvier 2021 : 17 repas soit 61.76€/17repas = **3.63€**
 - repas unitaire au prix de **4.89 €**
- La mairie a investi dans un purificateur d'air pour notamment, faciliter le renouvellement d'air entre les services.
- Concernant le protocole des repas mis en place à l'école : 2 services avec séparation des classes dans les 2 salles, les élèves de classes différentes ne se croisent pas. Ménage en suivant le protocole concerné entre les 2 services. Pas de changement prévu pour l'instant.
- Remarques des parents : les repas ne sont pas toujours équilibrés au vu du retour des enfants le soir. Madame Chollier, qui prend régulièrement les repas à la cantine, ne partage pas cet avis.
- Il faudrait de nouveau afficher le planning des repas aux portails car les parents ne sont plus au courant des menus. La mairie s'en occupe.

▪ **Garderie**

Nous n'avons pu évoquer ce sujet lors de notre réunion avec la mairie car nous l'avons appris après celle-ci.

- Une boîte à idée est située dans la garderie, c'est une bonne chose pour connaître les goûts des enfants sur les dessins, bricolages, jeux et livres.
- Un punching-ball a été acheté, nous souhaitons supprimer cet objet. Ce punching-ball va être retiré par la mairie.

- Nous demandons que les DP soient consultés pour les nouveaux achats de la garderie (hors bricolage, lecture et activités en lien directe avec le projet pédagogique). La mairie répond qu'aucun achat n'est prévu pour l'instant mais prend note de la demande.

Après consultation du conseil municipal, la mairie informe les DP que le choix du matériel sera fait par l'organisme financeur.

- À la suite d'un problème avec le scan de la garderie, les factures de novembre ne sont pas toutes à jour. Problème en cours de traitement à la mairie qui est au courant. Comment ce souci va être réglé au niveau de la facturation ? Ce problème est en cours de traitement à la mairie.

- **Toilettes communes des maternelles**

- La mairie va faire établir des devis pour l'installations de panneaux séparatifs entre les wc.
- La mairie fera le point avec les ATSEM sur le sujet du papier toilettes. Faut-il en mettre pour chaque wc ou rester avec les 2 déjà en place (gaspillage du papier...)?

- **Formation des agents municipaux (ATSEM et garderie)**

- La mairie reçoit chaque année un plan de formation pour ses agents avec proposition de formations spécifiques en fonction des statuts. Cette année ce sont les mêmes que l'année dernière.
- La mairie va demander si d'autres formations ne seraient pas disponibles.

4. Questions- Informations de la mairie

- **Garderie cantine :** La mise en place du permis à point fonctionne, la mairie a eu des retours positifs sur ce nouveau mode de fonctionnement. Une famille a été convoquée et a cependant fait remonter un manque de visibilité de ce permis à point. La mairie réfléchit à un système adapté afin de rendre ce permis à point plus visible pour l'ensemble des familles.

- **Permis à point :** Concernant ce permis à point, les parents délégués demandent si le personnel encadrant peut par moment adapter ses méthodes en fonction des enfants (ceux avec des particularités avérées par un spécialiste) pour obtenir un résultat identique pour tous dans le cadre des attendus du permis à points. Le but est de ne pas pénaliser les enfants pour qui certaines règles seraient plus difficiles à respecter.

La mairie répond que les règles du permis à point concernent essentiellement des règles de politesse et de savoir-vivre qui doivent être respectées par tous les élèves. Cependant, ce permis sera regardé en détail avec les parents d'un enfant dont la particularité serait reconnue par un médecin et qui en font la demande afin d'adapter si nécessaire ce permis à point.

Signature de la mairie

Signature des parents délégués

Signature de la Directrice